

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
DIRECTION
DES PERSONNELS ENSEIGNANTS
A GESTION NATIONALE
DES LYCÉES ET COLLÈGES

DIRECTION DES LYCÉES

DIRECTION DES COLLÈGES

DPE 12
MP/DN

2981

Paris, le 13 DEC. 1984

Le Ministre de l'Education Nationale

à

- Mesdames et Messieurs les Recteurs
d'académie

- Mesdames et Messieurs les Directeurs de
Centres pédagogiques régionaux

OBJET : Informatique pédagogique dans la formation des stagiaires de C.P.R. en 1984,-
1985.

Depuis 1981, un important dispositif de formation continuée des professeurs à l'utilisation pédagogique de l'informatique a été progressivement mis en place dans les lycées, les lycées d'enseignement professionnel et les collèges. Compte-tenu des perspectives (100 000 micros dans les établissements, 100 000 enseignants formés), la formation initiale des professeurs ne peut rester à l'écart de ce mouvement.

I - LES OBJECTIFS

Des actions de formation peuvent être organisées dès 1984/1985. Destinées aux stagiaires de première année de Centre pédagogique régional, elles doivent avoir pour objectif l'utilisation de l'informatique comme outil pédagogique dans la discipline, afin que tout enseignant

- soit capable d'intégrer dans ses cours l'usage de logiciels à vocation pédagogique et d'offrir aux élèves l'accès à des outils nouveaux d'apprentissage, de soutien, d'autonomie...
- puisse présenter aux élèves des applications courantes de l'informatique à sa discipline et en dégager l'intérêt spécifique.

II - CONTENUS

Les contenus, axés sur la pratique pédagogique, sont partie intégrante de la formation professionnelle dispensée en Centre pédagogique régional. Outre l'initiation à la manipulation des matériels, il s'agira pour chaque stagiaire

- de connaître des didacticiels existant dans sa discipline, de pouvoir les utiliser dans sa progression pédagogique,
- de pouvoir identifier les outils et les méthodes informatiques propres à sa discipline,
- de s'approprier les logiciels-outils généraux tels que traitement de textes, systèmes de gestion de bases de données, outils statistiques, traitements graphiques...

III - MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

Les propositions qui suivent, élaborées à partir d'un sondage non exhaustif sur ce qui se passe déjà dans de nombreuses académies, ne sont nullement limitatives et leur application sera fonction des possibilités de chaque académie.

1. La durée de cette formation ne devrait cependant pas être inférieure à 30 heures. Il est souhaitable qu'elle soit suivie d'un module optionnel de perfectionnement en fin d'année scolaire. Si les conditions s'y prêtent, la durée pourra atteindre 100 heures, comme en formation continuée, ce qui permettrait de viser des objectifs plus larges.

2. Cette formation pourra être assurée :

- par l'équipe de formateurs académiques en informatique qui prendront en charge la formation à l'utilisation des logiciels-outils et orienteront la réflexion sur l'utilisation disciplinaire et pluridisciplinaire de l'informatique ;

- si cela est possible, par les stagiaires du centre de formation approfondie qui se prépareraient ainsi, en fin d'année, à leur futur rôle d'animateur et de formateur d'adultes ;

- enfin, par des professeurs des établissements équipés qui ont déjà une expérience et une pratique avec leurs élèves. Il faudrait Pour cela recenser ces professeurs-utilisateurs (s'appuyer pour ce faire sur l'Inspection, sur les équipes disciplinaires mises en place par le responsable du suivi des productions de logiciels, sur les régionales des associations de spécialistes...), et les associer à la formation assurée au cours du stage en situation.

3. Il est important d'assurer, à l'occasion des stages en situation, la présence des stagiaires de C.P.R. dans les classes, pendant les heures où les élèves travaillent sur les machines avec leurs professeurs.

Les établissements équipés seraient ainsi un lieu privilégié pour cette formation de même que :

- le C.R.D.P. et les C.D.D.P., si une structure d'accueil existe,

- et bien évidemment, les centres de formation approfondie ou les centres de ressources qui y ont tout Particulièrement vocation.

Les stages en entreprises prévus pour les stagiaires des disciplines techniques (industrielles et commerciales) doivent également être une occasion d'approfondir les connaissances en informatique.

Pour le Ministre et par délégation :

Le Directeur des Collèges

André HUSSENET

Le Directeur des LYCÉES

C. PAIR

Le Directeur des Personnels Enseignants
à Gestion nationale des Lycées et Collèges

Y. ROBERT